



14ème législature

Question N° : 30257	De M. Jean-Louis Bricout (Socialiste, républicain et citoyen - Aisne)	Question écrite
Ministère interrogé > Agriculture, agroalimentaire et forêt		Ministère attributaire > Agriculture, agroalimentaire et forêt
Rubrique >enseignement agricole	Tête d'analyse >politique et réglementation	Analyse > réforme. orientations.
Question publiée au JO le : 25/06/2013 Réponse publiée au JO le : 13/08/2013 page : 8662		

Texte de la question

M. Jean-Louis Bricout attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt sur la refonte de notre système éducatif, notamment des filières agricoles. En effet, il ne faut pas que cette réforme mette de côté cette branche de notre enseignement laquelle constitue la seconde composante de notre système éducatif. À ce titre, elle constitue une filière d'excellence (taux de réussite aux examens de plus de 80 %) sur laquelle nous pouvons durablement nous appuyer. Aussi il lui demande les grandes orientations de la réforme de l'enseignement agricole que le futur projet de loi pour l'avenir de l'agriculture comportera.

Texte de la réponse

L'éducation et l'avenir de la jeunesse sont une priorité du Président de la République. L'enseignement agricole, qui constitue une composante singulière du système éducatif, a été associé aux discussions préalables au projet de refondation de l'école de la République. L'intérêt porté à l'enseignement agricole est justifié par l'excellence de ce réseau, ses performances et les réponses qu'il apporte à des enjeux aussi éminents que l'insertion sociale et professionnelle, dont il est un vecteur reconnu. Les préoccupations exprimées sur l'avenir de l'enseignement agricole témoignent de l'intérêt collectif qui lui est porté comme acteur important de l'animation des territoires et laboratoire de l'innovation pédagogique. Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt a souhaité que la préparation du volet « enseignement agricole » de la loi d'avenir de l'agriculture, de l'alimentation et la forêt fasse l'objet d'une vaste concertation. Durant les deux mois de cette concertation, des rencontres de terrain et des contributions d'acteurs variés ont été recueillies, aboutissant au rapport présenté le 16 mai 2013 par M. Henri Nallet au ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. À cette occasion, le ministre a retenu les orientations suivantes : Pour assurer la promotion sociale et la réussite scolaire, le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt a insisté pour que les métiers de l'agriculture soient mieux connus du grand public, et que l'enseignement agricole soit mieux identifié dans le service public de l'orientation. Il souhaite aussi voir l'offre de formation en classes de 4e et 3e maintenue. Il propose de développer l'acquisition progressive des diplômes, par exemple à travers la certification et la valorisation d'acquis par unités de valeur. Enfin, il s'est dit ouvert au développement de parcours spécifiques entre l'enseignement technique agricole et l'enseignement supérieur long agricole. S'agissant de l'enseignement à produire autrement, le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt s'est engagé pour que les exploitations des établissements agricoles deviennent des lieux d'expérimentation et d'innovation en matière d'agro-écologie, performantes à la fois sur les plans économique et écologique, et que ces axes soient parfaitement intégrés dans les référentiels de formation. En matière d'ouverture internationale, le



ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt a considéré comme un enjeu stratégique que l'enseignement agricole contribue à l'ambition de la France de devenir un pays référent pour l'agro-écologie. L'ensemble des réseaux en matière de coopération, de recherche et d'échanges doivent ainsi participer à ce rayonnement avec, de façon générale, un effort particulier sur l'accès aux échanges internationaux des élèves en apprentissage. La dimension internationale et européenne des formations et des projets pluridisciplinaires doit être renforcée.